

ACCUEIL DE LA MAIRIE

☎ 02 98 20 20 90

mairie@stdivy.fr

www.saint-divy.fr

N° d'astreinte disponible à l'affichage
à l'entrée de la mairie

Horaires au public

Lundi, mercredi, vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h00

Samedi de 9h à 11h30

Pour le **bulletin de décembre**
déposer les annonces en mairie
avant le vendredi 20 novembre

En fonction de l'espace disponible, la mairie se
réserve le droit de réduire la longueur des articles.

PERMANENCE DES ÉLUS

Michel CORRE, Maire

lundi de 10h à 12h et vendredi de 14h à 15h
ainsi que sur rendez-vous

Isabelle DINCUFF, 1^{ère} adjointe
chargée de l'enfance- jeunesse, des affaires sociales
et de la communication
mercredi de 10h à 12h

Roland EOZENOU, 2^{ème} adjoint
chargé de la voirie ; des espaces verts ; de
l'agriculture et des relations avec les habitants
vendredi de 15h30 à 17h30

Maryse DUBET, 3^{ème} adjointe
chargée des bâtiments, du cadre de vie
et des écoles
mardi et vendredi de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous

Nicolas MOREAU, 4^{ème} adjoint
chargé des associations, du patrimoine
et de la culture sur rendez-vous

ÉTAT-CIVIL

Décès

Danielle, Jeannine, Yvonne ABIVEN épouse
DE CONINCK, 75 ans, décédée le 5 août 2026



SANTÉ ET SOCIAL

MÉDECIN DE GARDE

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra
appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin
de garde, ou organiser les secours.

MÉDICAL

6 rue Charles de Gaulle - 02 98 20 22 71
Dr ORVOEN Adélie & Dr FAUCHE-GEZEGOU Sophie



INFOS DU MOIS

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS



Les personnes, arrivées sur la commune depuis le 1^{er}
janvier 2026, sont invitées à participer à la réception
organisée par la municipalité le **samedi 12 décembre**
prochain à **11 h en Mairie** – Salle du Conseil Municipal.

AIDE AU FINANCEMENT BAFA

La commune de Saint-Divy, dans le cadre de
sa politique enfance-jeunesse, participe au
financement des formations au BAFA. Ce
dispositif, en partenariat avec la CAF, permet
chaque année à un jeune de la commune
d'être aidé financièrement pour sa formation
BAFA.

N'hésitez pas à déposer votre dossier
complet en mairie et peut-être bénéficier de
ce coup de pouce financier. Ouvert aux
jeunes de 16-25 ans.

Voici le lien : <https://wp.saint-divy.fr/archives/4934> pour accéder au
dossier sur le site de la commune.

Attention, la date limite pour le dépôt des
candidatures est fixée au **28 novembre 2026**.



CAPLD – RENCONTRES JEUNESSES LE SAMEDI 21 NOVEMBRE



La jeunesse a la parole au Pays de
Landerneau-Daoulas. Soucieuse de mieux
comprendre les attentes, les aspirations et
les besoins des jeunes de son territoire, la
Communauté d'agglomération du Pays de
Landerneau-Daoulas (CAPLD) organise les «
Rencontres Jeunes » , un événement
inédit dédié aux 12-30 ans. Organisée le
samedi 21 novembre à La Cimenterie de
Landerneau, cette journée se veut être un
espace d'échanges, de dialogue et de co-
construction entre les jeunes, les élus et les
professionnels du territoire.

Cette journée sera inédite également par
son format où le e-sport sera mis à
l'honneur.

LA COMMUNE RECRUTE 3 AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre du **recensement de la population** qui se déroulera du **21 janvier au 20 février 2027**, la commune recherche des **agents recenseurs**.

Missions : participer aux opérations de recensement auprès des habitants ;
distribuer et collecter les documents nécessaires ; accompagner les administrés
dans leurs démarches de réponse.

Profil recherché : sens du contact et de la discrétion ; rigueur et organisation ;
disponibilité sur la période de début janvier à fin février/début mars 2027 et plus
particulièrement en soirée et le samedi ; maîtrise des outils numériques appréciée.
Une formation obligatoire, assurée par l'INSEE, sera proposée avant le démarrage
des opérations. Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur candidature
en mairie avant le **20 novembre 2026**.

Renseignements : Geneviève ANDRIEUX, Secrétaire Générale - 02 98 20 20 90 –
sg@stdivy.fr

PHARMACIE DE GARDE NOVEMBRE

Tableau de garde du dimanche de 9h30 à 20h

01.11	Pharmacie de Kergreis - Landerneau
08.11	Pharmacie du centre – Landivisiau
11.11	Pharmacie Prigent - Landivisiau
15.11	Pharmacie Barret - Loperhet
22.11	Pharmacie des deux rivières - Daoulas
29.11	Pharmacie Pupunat - Landivisiau

En semaine, après 20h et le samedi après 19h,
composez le 3237

CABINET PARAMÉDICAL

8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes :

MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine

EVEN Aymeric – GHORAYEB Zeina

02 98 20 33 33 tous les jours

Urgences respiratoires le WE

Pédicure podologue :

RIPOCHE Ondine

02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

Ostéopathe :

Tristan LAGATHU - 06 03 26 35 82

Prise de rendez-vous via la plateforme Doctolib

CABINET INFIRMIER

4 rue Stréat Névez - 02 98 20 33 40

LE DISCOT Mathieu – GUILLLOU Bernard

Pour vos rappels de vaccins anti-Covid 19,
appelez-nous pour prendre rendez-vous.

DEFIBRILLATEURS

Emplacements des défibrillateurs sur la Commune :
garderie périscolaire ; mairie ; salle socio-culturelle du
Valy Ledan.

INFOS UTILES

HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE ST-ELOI

PLOUEDERN 02 98 85 19 50

Horaires d'hiver

du 1^{er} novembre 2026 au 28 février 2027

du lundi au samedi de 9h à 12h

et de 14h à 17h30

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

Novembre

RECYCLABLES : 12 -26

ORDURES MÉNAGÈRES : 05 -19

Depuis le **5 octobre**, tous les habitants
doivent **impérativement sortir leurs bacs la veille au
soir**. En effet, les tournées de collecte débiteront
désormais **en début de matinée**.

Calendrier de collecte : <https://www.pays-landerneau-daoulas.fr/collecte-des-dechets/>

OFFRES D'EMPLOI

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la
commune (www.saint-divy.fr) à la rubrique « **Vie
économique** » puis « **offres d'emploi** » des
propositions d'emploi vous attendent.

RECENSEMENT DES JEUNES : JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Modalités de recensement des françaises et des français nés en NOVEMBRE 2010

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs
16 ans révolus.

Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du **livret de famille des
parents, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile**.

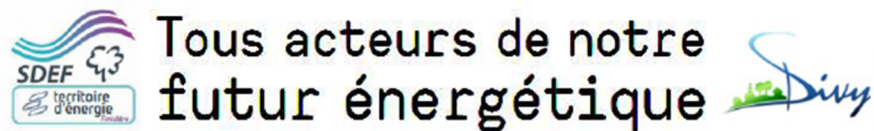
TOUS ACTEURS DE NOTRE FUTUR ÉNERGETIQUE – EXPOSITION EN MAIRIE LES 4 ET 7 NOVEMBRE 2026

Et si chacun de nous pouvait agir pour un avenir plus durable ?

La commune de Saint-Divy et le SDEF vous invitent à découvrir une exposition
ludique et interactive pour mieux comprendre les enjeux de la transition
énergétique, les énergies renouvelables et les gestes du quotidien.

Entrée libre et ouverte à tous !

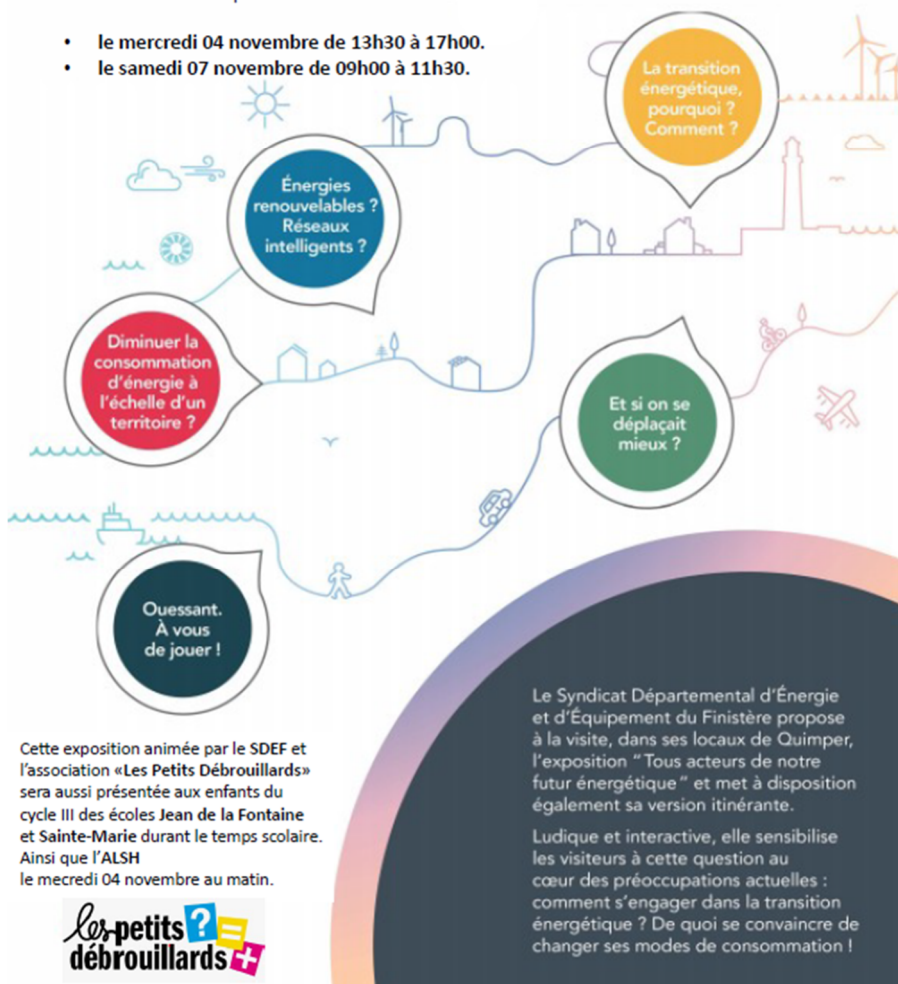
Une belle occasion de découvrir, apprendre et échanger en famille autour de
l'énergie de demain !



Le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère et la Mairie de Saint-Divy
mettent à disposition du public une exposition ludique et interactive ...

Une exposition ouverte en visite libre dans la salle du conseil de la mairie.

- le mercredi 04 novembre de 13h30 à 17h00.
- le samedi 07 novembre de 09h00 à 11h30.



Cette exposition animée par le SDEF et l'association « Les Petits Débrouillards » sera aussi présentée aux enfants du cycle III des écoles Jean de la Fontaine et Sainte-Marie durant le temps scolaire. Ainsi que l'ALSH le mercredi 04 novembre au matin.



REPAS DU CCAS LE 25 NOVEMBRE 2026

Le CCAS offre un repas aux personnes de 70 ans et plus le **mercredi 25 novembre**
à 12h00 à la salle polyvalente du Valy Ledan.

Une invitation sera adressée aux personnes concernées. Cependant, s'il arrivait
que, par erreur, des invitations ne soient pas parvenues à leurs destinataires, nous
nous en excusons et prions les intéressés de bien vouloir le signaler à la Mairie dans
les meilleurs délais.

D'avance merci de votre compréhension. Les conjoints n'ayant pas atteint 70 ans,
peuvent également participer au repas, moyennant une participation de 25 €.

OBJETS TROUVÉS (DISPONIBLES EN MAIRIE)

Désormais, les objets trouvés sont mis en ligne sur le [site internet](#) (1^{ère} page).

OBJETS ET VÊTEMENTS RETROUVÉS DANS LA COMMUNE

<https://wp.saint-divy.fr/archives/6415>

BOULANGERIE – TI AR BLAZ

3 place de l'église – 02 98 25 27 11

Horaires d'ouverture :

Lundi : Fermé

Mardi au vendredi : 7h-12h30 et 16h-19h

Samedi et dimanche : 7h30-12h30



PETITES ANNONCES

➤ Je m'appelle Chloé, je suis une lycéenne de 15 ans et j'habite Saint-Divy.

Je vous propose de garder vos enfants à votre domicile le week-end, en soirée et pendant les vacances.

Vous pouvez me contacter au 06 95 83 17 44 ou par mail : chloe.latreille29@gmail.com, si vous souhaitez avoir plus de d'informations.



VIE ASSOCIATIVE

MARCHE AVEC NOUS

Planning du mois de novembre (départ à 14h du bourg)

08.11 : Saint-Renan

15.11 : Kéremma

22.11 : Kerhuon

29.11 : Plabennec

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - LES AMIS DE LA LECTURE

La bibliothèque est ouverte le mercredi et le samedi de 10h à 12h, le jeudi de 16h30 à 18h30.

ARRETE TON CHAR REPREND DU SERVICE

L'association "Arrête ton Char", pour la construction du char de La Forest Landerneau et Saint Divy au **carnaval de Landerneau 2028**, reprend du service 😊 Nous avons élu, lors de notre 1^{ère} AG, les 5 membres du bureau.



Co-Présidents : Marie Kerneis et Arnaud Douguet

Secrétaire : Sandra Théréné

Vice-secrétaire : Nolwenn Jézéquel

Trésorière : Annie Abgrall

VIE PAROISSIALE

Dimanche 1^{er} novembre messe à 10 h 30 à **Saint-Divy**
Célébrations pour les défunts à 14 h 30 à la Forest-Landerneau et à Saint-Thonan. **Dimanche 22 novembre** messe à 10 h 30 à Saint-Thonan.



INFOS UTILES

SECURITE ROUTIERE : REGLEMENTATION POUR LES TROTINETTES ELECTRIQUES



Sanctions

- Si vous ne respectez pas les règles de circulation ou si vous transportez un passager : 135 euros d'amende (4^{ème} classe).
- Si vous circulez sur une voie interdite (voies express et autoroutes, ainsi que la circulation sur la chaussée alors qu'il existe une piste cyclable) : 135 euros d'amende (4^{ème} classe).
- Si vous circulez sur un trottoir sans y être autorisé ou si vous débridez l'engin : 135 euros d'amende (4^{ème} classe).
- Si vous roulez avec un engin dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h : 1 500 euros d'amende (5^{ème} classe).
- La nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, si vous ne portez pas un gilet ou un équipement rétro réfléchissant : 35 euros d'amende (2^{ème} classe).
- Si vous poussez ou tractez une charge avec votre trottinette électrique ou si vous vous faites remorquer : 35 euros d'amende (2^{ème} classe).

INSEE – ENQUETE SUR LA CONSOMMATION ET LE BUDGET DES MENAGES DU 15 OCTOBRE 2026 AU 14 JANVIER 2027



L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une enquête sur la consommation et le budget.

Cette enquête est essentielle pour connaître les dépenses pour le logement, les transports, l'alimentation, l'habillement...

Elle permet de comparer la consommation selon le revenu, l'âge ou le territoire. L'enquête est aussi utile pour mesurer l'évolution des prix et du pouvoir d'achat. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités.

Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



La cérémonie aura lieu le **mercredi 11 novembre** à Saint-Divy.

Programme :

-10h45 : Rassemblement devant la mairie

-11H00 : Cérémonie

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur est prévu à la salle polyvalente pour tous les participants.

THEATRE OXYGENE – LE 22 NOVEMBRE

La troupe de Théâtre Oxygène a le plaisir de recevoir la troupe **Amithéa de Pont de Buis** le **dimanche 22 novembre** à 15h à la salle polyvalente. Venez nombreux !

Résumé de la pièce :

Transportant meubles et cartons, la famille Mercier emménage.

Elle ne va pas tarder à s'apercevoir que l'immeuble est peuplé de voisins hauts en couleur et que l'installation ne sera pas aussi tranquille que prévu !

Une bouillonnante comédie, rythmée à cent à l'heure.

Les dialogues et les situations mettant en valeur les caractères très contrastés des personnages provoqueront des cascades de rire et permettront aux acteurs d'évoluer aussi bien sur scène que dans la salle.

ALPE – COLLECTE DES JOURNAUX



Afin de financer les projets scolaires, l'ALPE de l'école Jean de La Fontaine organise **une collecte de journaux** le dernier samedi de chaque mois au local sous la mairie de 10h à 12h.

La prochaine collecte aura lieu le **28 novembre**.

Des poubelles seront également disponibles toute la journée, jusqu'à 17h, pour déposer vos journaux. Alors, pensez à garder vos journaux et à les apporter lors de la collecte ! Un petit geste pour vous, un beau soutien pour les enfants !

Merci pour eux ! ❤️

LANDERNEAU DAOULAS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA CAPLD

Par arrêté n°ARP2026_090 du 09 octobre 2026, le Président de la Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

**L'enquête publique se déroulera du 12 novembre 2026 (9h)
au 14 décembre 2026 (17h)**

Caractéristiques principales du projet de modification n°3 du PLUi

Cette procédure de modification n°3 du PLUi a pour objets :

- D'adapter le PLUi aux projets des communes et de la Communauté nécessitant des ajustements ponctuels au niveau du règlement graphique et écrit, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des annexes.
- De prendre en compte le jugement du 2 mai 2023 (en intégrant la procédure de modification engagée par arrêté n°ARP2023_018 du 20 juillet 2023) : suppression de l'emplacement réservé n°16 à Landerneau et classement de l'ensemble cohérent des boisements sur l'île de Tirdy à L'Hôpital-Carrifout en Espaces Boisés Classés.

Toutes les communes de la CAPLD sont concernées de façon plus ou moins importantes.

Toutes les informations peuvent être demandées auprès du service Urbanisme de la CAPLD, 59 rue de Brest, 29 800 Landerneau (téléphone : 02 98 21 24 80 – courriel : modification3.plui@capld.bzh).

Par décision en date du 06 août 2026, le Tribunal Administratif de Rennes a désigné Monsieur Charles de Kermenguy en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du **12 novembre 2026 (9h) au 14 décembre 2026 (17h)**, soit pendant une durée de 33 jours. Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, 59 rue de Brest, 29 800 Landerneau.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté :

En format papier :

- **Au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30)
- **En mairie de Daoulas**, 17 route de Loperhet 29460 Daoulas, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi, de 9h à 12h)

En version numérique :

Sur le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/capld-plui-modification-3>

- Depuis un **poste informatique** au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique précité et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations selon les modalités suivantes :

- **Sur le registre papier** ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de l'enquête et dans la mairie de Daoulas, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- **Par courrier postal** à l'adresse suivante, en précisant la mention « Enquête publique sur la modification n°3 du PLUi » et en spécifiant « À l'attention du commissaire enquêteur » : Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, Maison de Services au Public - BP 849 29208 Landerneau
- **Par voie électronique** (Courriel) à l'adresse suivante : capld-plui-modification-3@registredemat.fr
- **À l'adresse du commissaire enquêteur** au cours d'une permanence ;

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, lors des **permanences suivantes** :

	Lieu de la permanence	Date	Horaires
1	DAOULAS Mairie 17 route de Loperhet 29460 DAOULAS	Jeudi 12 novembre	9h-12h
2	LANDERNEAU Siège de la CAPLD – MSP 59 rue de Brest 29800 LANDERNEAU	Jeudi 19 novembre	13h30-17h
3	DAOULAS Mairie 17 route de Loperhet 29460 DAOULAS	Jeudi 26 novembre	9h-12h
4	LANDERNEAU Siège de la CAPLD – MSP 59 rue de Brest 29800 LANDERNEAU	Jeudi 03 décembre	9h-12h
5	LANDERNEAU Siège de la CAPLD – MSP 59 rue de Brest 29800 LANDERNEAU	Lundi 14 décembre	13h30-17h

Informations complémentaires :

- Les pièces du dossier d'enquête comprennent notamment l'évaluation environnementale se rapportant à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'avis de l'Autorité administrative compétente en matière d'environnement rendu sur ce projet, les avis des personnes publiques associées et consultées.
- Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la CAPLD, pendant une durée d'un an à compter de sa transmission.
- A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°3 du PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis au Conseil de communauté pour approbation.

Lien pour consulter la : [Modification n°3 du PLUi CAPLD du lundi 12 novembre 2026 à 9h au jeudi 14 décembre 2026 à 17h](#)



VIE DES ÉCOLES

ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE

Inscriptions à l'école Jean De La Fontaine

N'hésitez pas à contacter la directrice par mail à l'adresse ec.0291745P@ac-rennes.fr ou (le lundi) au 02 98 20 26 50.

Le 15 octobre tous les élèves de l'école Jean de la Fontaine ont revêtu leur plus terrifiant costume pour une matinée des langues : toutes les classes étaient mélangées pour profiter de différents ateliers. Au programme : danse, jeu en extérieur et arts plastiques en anglais, lecture d'un conte et chanson en breton, sketch en espagnol autour du thème d'Halloween.



La matinée s'est clôturée par une danse de tous les élèves sur la cour de l'école.



DIVERS

ASP – RESPECTE DU LEON PERSONNES ENDEUILLÉES

Le Groupe d'Entraide aux Personnes Endeueillées est proposé par les accompagnants bénévoles de l'ASP – Respecte du Léon afin de répondre aux besoins des personnes concernées pour cheminer dans le processus de deuil. La prochaine rencontre aura lieu à Lesneven, dans les locaux de l'ASP – Respecte du Léon 7 rue Alsace Lorraine (face au cinéma – bâtiment du milieu – 1er étage)

le jeudi 5 novembre de 14h00 à 15h30.

Inscription à l'ASP – Respecte du Léon au
06.04.09.57.99.

EQUIPEMENTS VELO OBLIGATOIRES/RECOMMANDES

Pour circuler en sécurité, le code de la route impose certains équipements à vélo : casque (moins de 12 ans), gilet rétro-réfléchissant (nuit/visibilité insuffisante), freins avant et arrière, éclairages et catadioptrés, ainsi qu'une sonnette audible à 50 m.



SAINT-DIVY SUR L'APPLICATION CITYALL



Vous êtes **1103** personnes à suivre les informations de Saint-Divy en temps réel grâce à l'application City All.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore, vous pouvez télécharger l'application sur votre tablette ou smartphone en scannant le QR Code.

Direction de Publication

Éditeur de publication : Mairie – 5 place de l'église – 29800 Saint-Divy – mairie@stdivy.fr

Directeur de publication : M. Michel CORRE

Diffusion : bulletins municipaux disponibles à l'accueil de la mairie, au bar-tabac L'Étrier, à la boulangerie Ti Ar Blaz, au cabinet médical, à la bibliothèque, à la salle des Genêts et publication sur le site internet de la commune et l'application City all. Tirage : 150 exemplaires



Vendredi 18 septembre, les élèves des classes de maternelle monolingue et bilingue se sont rendus conjointement à l'exposition « Ludique et Poétique » à la galerie de Rohan de Landerneau. Cette visite a permis de lancer une année scolaire guidée par le thème des Arts. Les élèves ont pu découvrir différents artistes et techniques (peinture, sculpture, collage...). Ils ont aussi participé à un jeu d'observation des détails architecturaux sur la place Saint-Thomas, qui leur a permis d'aiguiser leur œil de spectateur.

ÉCOLE SAINTE MARIE

Vous pouvez nous contacter par mail ecolesaintemarie@wanadoo.fr ou au 02.98.20.20.97.



Notre école a **célébré l'Europe** à l'occasion des **Erasmus Days**, une semaine dédiée à l'**ouverture sur l'Europe**, aux **échanges** et à la **découverte des cultures européennes**.

Pour l'occasion, les enfants sont venus vêtus de jaune et de bleu, aux couleurs du drapeau européen !

Tout au long de l'après-midi, les élèves ont participé à différents ateliers autour de l'Europe, leur permettant d'en apprendre davantage sur les pays européens et leurs richesses culturelles. Ils ont ainsi pu apprendre à dire bonjour dans différentes langues, découvrir les monuments européens grâce à un jeu de memory, reconnaître les spécialités culinaires des différents pays à travers un petit défi, ou encore reproduire les drapeaux européens, créer une fresque collective pour garder un joli souvenir de cette journée. Les plus grands se sont vu remettre un passeport, qu'ils ont complété au fil des ateliers, comme de véritables petits voyageurs à la découverte de l'Europe !

Un grand jeu d'école pour renforcer la cohésion



Répartis en équipes, petits et grands se sont lancés dans un relais plein d'énergie et de bonne humeur !

Le principe était simple : chaque enfant devait aller chercher un objet placé au centre, puis revenir en slalomant à travers la farandole formée par son équipe. Mais le défi ne s'arrêtait pas là ! À la fin du temps imparti, chaque équipe devait utiliser les objets récupérés pour réaliser une construction.

Les enfants ont fait preuve de beaucoup d'imagination et de créativité : un clown, un bateau, une petite ville, un parc d'attractions ou encore un parc aquatique ont ainsi pris forme ! Un très beau moment de coopération, où chacun a pu apporter ses idées et participer à la réussite de son équipe.

GARDERIE MUNICIPALE



La vie en rose



Ce mois-ci, les enfants ont mis le rose à l'honneur pour la lutte contre le cancer du sein. Nous avons sensibilisé les enfants à cette maladie et à d'autres maladies. A la suite de ce bel échange, nous avons réalisé des affiches avec des empreintes de châtaignes, mais aussi de mains pour faire un arbre de vie, qui ont été affichées lors des différentes animations organisées sur la commune. Ils ont aussi réalisé des bracelets roses, ainsi que des cœurs roses, les grands ont aidé les plus petits dans la réalisation de ces activités. Bravo à eux pour leur participation, ils ont fait preuve d'empathie, d'ouverture d'esprit et de cohésion, bel investissement !!!



Réuni sous la présidence de M. Michel Corre, le Conseil municipal a examiné plusieurs dossiers concernant les finances communales, l'aménagement du territoire, la voirie, les services à la population et la vie associative.

Finances communales

Les élus ont adopté à l'unanimité une décision modificative du budget 2026 afin d'ajuster certains crédits de fonctionnement et d'investissement, en tenant compte notamment de recettes supplémentaires liées aux droits de mutation et à la dotation de solidarité rurale.

Logement

Le Conseil Municipal a décidé d'instaurer, à compter du 1er janvier 2027, la Taxe sur la Vacance des Logements d'Habitation. Cette mesure vise à encourager la remise sur le marché des logements inoccupés depuis plus de deux ans.

Patrimoine et foncier

Plusieurs opérations foncières ont été approuvées :

- cession d'une emprise de terrain accueillant un pylône de téléphonie mobile pour un montant de 25 000 € ;
- régularisation foncière au lieu-dit Kerellou par échange de parcelles ;
- vente d'une parcelle de la zone de Penhoat à la SCI Envergure ;
- déclassement puis cession à l'Association Guipavasienne pour l'Identité et le Patrimoine (AGIP) du terrain supportant le calvaire de Kerdalaës, conformément à une décision du Tribunal Administratif.

Travaux et voirie

Les commissions ont présenté plusieurs projets :

- poursuite de l'enfouissement des réseaux entre Le Kef et le rond-point du STOP ;
- études pour l'amélioration de la sécurité des déplacements piétons ;
- remise en état de certains ouvrages de voirie ;
- réflexion sur le renouvellement du système d'arrosage des terrains de football.

Le Conseil a également approuvé une convention avec le SDEF pour l'effacement des réseaux télécoms à Lésivy, dans le cadre du renforcement du réseau électrique.

Enfance, jeunesse et restauration scolaire

Les élus ont renouvelé le dispositif de tarification sociale de la restauration scolaire, permettant notamment le maintien du repas à 1 € pour les familles les plus modestes.

La commission Enfance-Jeunesse a indiqué travailler sur de nouvelles actions destinées aux jeunes habitants de la commune, avec notamment un projet de fresque urbaine, le dispositif « Argent de poche » pendant les vacances de la Toussaint et une réflexion plus large sur les attentes des jeunes de 3 à 25 ans.

Sécurité incendie

Une convention d'occupation temporaire du domaine public a été conclue avec l'entreprise Metal Armor afin de permettre l'installation d'un équipement de lutte contre l'incendie sur un terrain communal.

Vie associative

Une subvention exceptionnelle de 100 € a été attribuée à l'UNC de Saint-Divy pour l'équipement du jeune porte-drapeau qui participera notamment aux cérémonies commémoratives.

Urbanisme et intercommunalité

Le Conseil municipal n'a formulé aucune observation sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), notamment concernant l'évolution du zonage d'une parcelle située rue du Kef. Les élus ont également pris connaissance du rapport d'activité 2025 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas ainsi que du rapport annuel de la SPL CAPLD Énergies Renouvelables.

Prochain conseil municipal : jeudi 10 décembre 2026 à 20 h.